



FLEURANCE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

☎ 05.62.06.69.62

mairie@villefleurance.fr

DEMANDE DE RÉSERVATION DE MATERIEL MUNICIPAL POUR ASSOCIATION

A transmettre au minimum 15 jours avant la date demandée

Éléments à remplir très précisément pour la réponse :

Je soussigné(e)

M. Mme

Association/Organisme/service Mairie

Adresse :



.....
.....
.....
.....

Monsieur le Maire,

Je sollicite la mise à disposition et la quantité du matériel suivant :

Chaises Tables Tréteaux

Autres :

pour la manifestation suivante :

qui aura lieu le(s)(date) à (heure)

(lieu)

et reconnais avoir pris connaissance des consignes de mise à disposition indiquées ci-dessous.

Demande faite le Signature

CADRE RÉSERVÉ A LA D.S.T.

Suite à votre demande, le matériel demandé sera mis à votre disposition pour les quantités suivantes :

Chaises : Tables : Tréteaux :

Autres :

Ce matériel sera livré le

et la restitution se fera dans les mêmes conditions le

Un chèque caution d'un montant de 300 € devra être remis à l'agent chargé des festivités ou déposé aux services techniques de la mairie le jour de livraison. Il vous sera rendu après inventaire du matériel restitué.

Conformément à la délibération du 10 octobre 2006, une participation financière d'un montant global de€ vous sera demandée par le trésor Public selon le barème ci-dessous :

mise à disposition de matériel (30€) transport de matériel (50€)

Pour accord, Fleurance le

Le Maire,

Grégory BOBBATO

La Mairie de Fleurance traite les données recueillies dans ce formulaire conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la Loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

La base légale de ce traitement relève Article 6 (1) b du RGPD - le traitement est nécessaire à l'exécution des mesures précontractuelles et à l'établissement de la relation contractuelle.

Les données à caractère personnel collectées par la commune dans ce formulaire ont pour seules finalités le traitement et la réponse à votre demande de réservation de matériel municipal et nous permettre d'établir la participation financière.

Ces données ne seront conservées que le temps nécessaire au recouvrement des sommes dues. Elles sont à destination du personnel de la mairie ainsi que les destinataires habilités (trésor public) à en connaître.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation ou d'opposition en contactant le délégué à la protection des données : rgpd@villefleurance.fr -

Si vous estimez après nous avoir contacté, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)